

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 2 NOVEMBRE 2020

🌀 PROPOSITIONS DE DÉLIBÉRATIONS 🌀

DIRECTION GÉNÉRALE

2 - COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DES ARTICLES L. 2122-22 ET L. 2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DES MARCHÉS PASSÉS SUR DÉLÉGATION EN VERTU DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU MÊME CODE

Conformément à la délégation que le Conseil municipal accorde au Maire en vertu des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous rends compte que j'ai décidé :

1 - D'ester en justice dans l'affaire commune de Tarbes c/Soussi Bilel et Rezick Abdelhalim (troubles à l'ordre public à la mairie et Place Jean Jaurès le 10 octobre 2020) ;

2 - De renouveler l'adhésion aux organismes suivants :

Nom	Cotisation 2020	Année concernée
Société Ramond	20,00 €	2020
Société d'études des sept vallées	27,00 €	2020
Société académique des Hautes-Pyrénées	27,00 €	2020
Association des archivistes français	105,00 €	2020
Association Villes Internet	2 555,40 €	2021

3 - De signer une convention de prestations avec M. Laurent GIRAUD DU POYET, maréchal ferrant qui propose des démonstrations et animations culturelles autour de la maréchalerie, sur le site des haras les mercredis et les samedis depuis le 1^{er} août 2020 et jusqu'au 31 juillet 2021 (prestation facturée 75 € la demi-journée avec une facturation trimestrielle) ;

4 - De mettre à disposition des associations : Compagnie du Baluchon, Compagnie des Improsteurs, Théâtre du matin, Théâtre de la bulle, MRAP, les locaux situés 61 place du Foirail du 25 septembre 2020 au 24 septembre 2021 ;

5 - De mettre à disposition de l'association Club Cœur et Santé rattachée à l'Association de Cardiologie de Midi-Pyrénées, les locaux situés 1 rue Tristan Derême du 19 octobre 2020 au 18 octobre 2023 ;

6 - De mettre à disposition des associations : Académie de Formation Tarbes Avenir, les Arts du Grenadier, Comité départemental FFP JP, Dojo Zen, Eths Esclops, les locaux situés MDA Laubadère, rue d'Ossau du 1^{er} août 2020 au 31 décembre 2023 ;

7 - De créer une régie de recettes auprès du Centre de santé municipal Louis Lareng, pour l'encaissement du produit des consultations au tarif des généralistes conventionnés du secteur 1 ;

8 - D'accepter l'indemnisation des sinistres suivants

Date du sinistre	Objet	Organisme payeur	Montant
08/072019	Sinistre flotte auto GOUPIL DP 815 WC	SMACL	69.50 €
TOTAL			69.50 €

9 - D'accorder ou de renouveler les concessions de cimetières suivantes :

CIMETIERE	CARRE	COLOMBARUIM	RANGEE	N°	DUREE	DECISION
LA SEDE	2		5	4	15	08/09/2020
LA SEDE	34		6	5	15	24/09/2020
LA SEDE	7		8	4	15	25/09/2020
LA SEDE	9		3	2	15	08/10/2020
SAINT JEAN	6V		2	13	15	22/09/2020
SAINT JEAN	4V		5	6	15	25/09/2020
NORD	A8		1	16	15	07/09/2020
NORD	42		1	1	15	08/09/2020
NORD		M FACE EST		13	15	08/09/2020
NORD	T1		6	17	15	14/09/2020
NORD	T1		5	1	15	15/09/2020
NORD	MUS-N		33		15	25/09/2020
NORD	45		3	16	15	06/10/2020
NORD		N FACE EST		16	15	07/10/2020
NORD	A6		1	7	15	13/10/2020
NORD	A6		2	17	15	14/10/2020
NORD	66 BIS		4	1	15	14/10/2020
NORD	T1		6	16	15	15/10/2020
NORD		N FACE EST		17	15	15/10/2020
LA SEDE	30		5	7	30	07/10/2020
NORD	49		1	11	30	11/09/2020
LA SEDE	35		4	7	50	16/09/2020
LA SEDE	30		5	10	50	14/10/2020
NORD	28		3	2	50	12/10/2020
NORD	28		3	15	50	15/09/2020

10 - D'attribuer les marchés selon la liste ci-jointe :